

# APPEL A PARTENAIRES – ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS POUR LA GESTION INTÉGRÉE DU LITTORAL

## Collectivités et Cerema : relever le défi ensemble !

→ Les collectivités littorales sont confrontées à la gageure d'intégrer une très grande variété de politiques publiques dans leur stratégie de territoire et dans leurs documents d'aménagement et de planification tenant compte en particulier :

- d'une grande richesse environnementale et d'une diversité biologique, hydrologique, hydraulique, paysagère et culturelle
- d'une très forte pression humaine liée à un dynamisme économique, une grande variété d'usages et une évolution démographique beaucoup plus marquée
- de risques naturels majeurs susceptibles de s'aggraver dans un contexte de changement climatique et d'élévation du niveau de la mer
- du développement des énergies renouvelables, notamment marines, sur la base des évaluations existantes
- de la nécessaire transition vers une économie maritime et côtière durable, vers une économie circulaire plus sobre en ressources et moins polluante.



## Notre proposition

La démarche initiée par l'ANEL et le Cerema vise à accompagner des territoires littoraux volontaires dans une dynamique qui permette de répondre aux problématiques locales et de dégager des pistes de solutions concrètes pour accompagner dans la durée les territoires littoraux et contribuer à faire vivre l'interface terre-mer de manière vertueuse.

## Partenaires recherchés

L'appel à partenaires s'adresse aux collectivités territoriales et à leurs groupements qui souhaitent mettre en œuvre des méthodes conciliant développement durable et intégré pour leur littoral. Il est ouvert à tout niveau d'intervention des collectivités, du niveau communal ou intercommunal au niveau régional, et à tout niveau d'appropriation des thématiques ciblées.

## Enjeux de l'appel

Accompagner les collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche d'analyse ou de prospective de leurs territoires maritimes et littoraux. Cette démarche devra être à la fois partagée avec toutes les parties prenantes du territoire et structurante en termes d'outils d'analyse et de suivi des informations utiles et de la mise en œuvre des actions ultérieures.



## Champs d'investigation

A titre d'illustration les trois thématiques suivantes entrent dans le champ de l'appel à partenaires :

- Préservation de l'environnement littoral et marin
- Gestion du trait de côte et des risques littoraux et adaptation au changement climatique
- Mise en œuvre de la compétence Gemapi sur les littoraux

## Modalités financières

Le Cerema et ses partenaires techniques consacreront environ 500 k€ sur leurs fonds propres à cet appel à partenaires à compter de 2019. Le Cerema mobilisera ses cinq directions territoriales ayant une façade maritime ainsi que la direction technique Eau, mer et fleuves. Cette contribution représentera pour chaque projet 50 % du temps investi par le Cerema et ses partenaires. Les collectivités partenaires auront à leur charge une contribution financière représentant le solde de 50 % du coût total.

## Valorisation des connaissances

→ Les expériences de terrain et les résultats de ces opérations seront capitalisés et valorisés au plan national. Les porteurs de projet seront associés à l'exploitation de leurs résultats et définiront ensemble les meilleures modalités de diffusion des méthodes et outils développés grâce à l'appel à partenaires.

## Calendrier prévisionnel

- 23-25 octobre 2019 : lancement officiel de l'appel à partenaires aux journées nationales d'études de l'ANEL
- 4 décembre 2019 : date limite de dépôt des déclarations d'intention (repoussé au 24 janvier 2020)
- 15 juin 2020 : date limite de dépôt des candidatures
- 30 juin 2020 : résultats de l'appel à partenaires
- Juin à juillet 2020 : contractualisation avec les territoires
- Mi-2020 à mi-2022 : réalisation des études
- Fin 2022 : restitution des principaux résultats



## Pour nous contacter :

**Nathalie METZLER, Amélie ROCHE**  
Informations et candidature :  
littoral@cerema.fr  
www.cerema.fr/littoral